

L'IVG DANS LA CONSTITUTION !

FLASH INFOS n° 21

Mars-Avril 2024

DEUX AVANCÉES MAJEURES : L'IVG DANS LA CONSTITUTION ET UNE LOI SUR LA FIN DE VIE !

La loi constitutionnelle du 8 mars 2024 garantit aux femmes la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Et un projet de loi sur la fin de vie est en préparation. On ne peut que se réjouir de la prise en compte de l'évolution de la société sur des droits aussi fondamentaux.

Encore faudrait-il que la politique menée confirme ces progrès dans les textes. Quel est le choix devant la mort quand les soins palliatifs sont abandonnés comme c'est le cas à l'unité spécialisée de Houdan qui ferme faute de personnel ? Quel sera le choix pour une femme « libre » mais sans « droit » d'interrrompre sa grossesse si les exonérations sans fin des cotisations à la Sécurité sociale aboutissent au déremboursement de l'IVG ?

De multiples obstacles s'ajoutent : inégalités d'accès territoriales et sociales, insuffisance de personnels qualifiés et de structures d'accueil, manque de sensibilisation et de formation des étudiant-es.

Il pourrait en être autrement en orientant les ressources vers le bien commun plutôt que vers l'amoncellement des richesses pour quelques-uns.

Ces deux questions nous concernent toutes et tous, sans exception. De nombreuses années d'avancées et de reculs, matériels et idéologiques, nous ont appris que les progrès restaient toujours fragiles.

Alors rejoignez-nous, défendons ensemble nos droits.

Le droit des femmes à vivre leur sexualité sans procréer, à être enceinte ou pas, à poursuivre ou non une grossesse, à avoir ou non un enfant est la condition première de leur égalité avec les hommes (Planning familial).

D'ores et déjà retenez votre soirée du 10 juin 2024 à 20h30 salle St Hubert à Rambouillet pour rencontrer le docteur Grange créateur de l'unité de soins palliatifs de Houdan qui nous fait l'honneur de participer à notre rencontre sur le thème de la fin de vie et de l'importance des soins pal-

POUR LA REOUVERTURE DE L'USP DE HOUDAN !

Nous avons appris avec stupéfaction et avec colère la fermeture de l'Unité de Soins Palliatifs (USP) de l'hôpital de Houdan. Ainsi, la seule unité publique de soins palliatifs des Yvelines serait fermée !

Cette décision incompréhensible provoque un tollé bien justifié et fragilise l'hôpital de Houdan.

L'inefficacité du Groupement hospitalier sud Yvelines est ainsi démontrée une fois de plus. Comment accepter que, sur l'ensemble des établissements du GHT sud Yvelines, une solution transitoire n'ait pu être mise en place en attendant l'arrivée d'un médecin ?

Nous voyons là aussi les conséquences désastreuses de la réduction des moyens alloués à la santé publique.

Nous demandons, en liaison avec l'ARS, la réouverture immédiate de cette unité de soins indispensable à de très nombreux malades et familles en souffrance.

Nous nous associons pleinement à la mobilisation des soignants de l'hôpital de Houdan ainsi qu'à celles des familles concernées et des citoyens de notre département, mobilisation soutenue par près de 26 000 personnes !

Le gouvernement vient d'annoncer un plan de développement des soins palliatifs de 1,1 milliards sur 10 ans ! C'est très insuffisant ! Que valent ces promesses qui n'engagent pas les gouvernements à venir ? En attendant, on peut mourir dans la douleur...

1 225 SIGNATURES

1 228 habitants représentant 2 440 personnes ont signé notre pétition pour un centre de santé sur notre territoire !

UNE MAISON MÉDICALE A HOUDAN

Des médecins et infirmiers de l'hôpital de Dreux ont ouvert une maison médicale dans l'enceinte de l'hôpital public de Houdan. Ils annoncent une ouverture quotidienne et sans dépassement d'honoraires. Ils bénéficieront du plateau technique de l'hôpital. La communauté de communes a financé l'opération à hauteur de 30 000 €. Pourquoi ce qui est possible à Houdan ne l'est-il pas à Rambouillet ?

UN CENTRE PUBLIC DE SANTÉ A RAMBOUILLET

Afin de répondre aux besoins urgents de milliers de personnes sans médecins, nous proposons la tenue d'une table ronde avec toutes les parties concernées (mairie, communauté de communes, département, ARS, CPTS, hôpital et un représentant de la fédération nationale des centres de santé) afin de travailler à une réponse adaptée. L'installation d'un centre public de santé dans l'enceinte de l'hôpital serait une bonne solution rapide à mettre en œuvre. La proximité de la faculté de médecine de St Quentin en Yvelines nous offre la possibilité d'orienter vers ce centre de jeunes médecins intéressés par le salariat.

Signez et faites signer la pétition ci-dessous réclamant l'installation d'un centre de santé sur notre territoire.

RIEN N'EST GRATUIT !

Le ministre de l'économie a récemment déclaré que «la gratuité de tout, pour tous, tout le temps, c'est intenable». Mais de quoi parle-t-il ?

Les services publics sont financés par l'impôt; les prestations sociales, notamment celles liées à la santé, le sont par les cotisations sociales issues du travail des salariés ainsi que par la contribution des retraités.

POUR UN CENTRE DE SANTÉ SUR NOTRE TERRITOIRE !

Répondez à notre questionnaire (cf page 2)

Nous vous le remettrons de la main à la main sur le marché ou ailleurs dès que possible ! Il est disponible sur notre site : l'adresse est en bas de page ou scannez le flash code en haut à droite avec votre téléphone portable !

Envoyez-le nous par la poste : l'adresse est ci-dessous ! Aidez-nous à le faire remplir !



ADHÉREZ AU COLLECTIF... En ligne en vous connectant à notre site (lien ci-dessous) puis en cliquant sur l'onglet Adhésion. En nous adressant un courrier avec vos coordonnées postales, mail, téléphone et un chèque de 10 € à l'adresse ci-dessous.

Utilisez le Flash Code ci-joint pour remplir facilement notre questionnaire avec votre téléphone portable.
(Au préalable, il faut télécharger sur celui une application qui sait lire les flash code, lancer cette dernière et ensuite diriger l'appareil photo vers le Flash



Pour un centre de santé sur Rambouillet Territoire



Ass. Loi 1901 N°8784 W78200980

Afin de mieux défendre vos besoins et attentes, nous vous invitons à compléter ce questionnaire. Les résultats seront portés à la connaissance de tous : usagers, acteurs de la santé et décideurs institutionnels et politiques.

(Cochez la case correspondante pour dire OUI)

- J'ai un médecin traitant actuellement
- Je crains de ne plus avoir de médecin traitant
- Je n'ai plus de médecin traitant Nombre de personnes concernées
dans votre foyer
- Avez-vous rencontré des difficultés pour accéder à un professionnel de santé (médecin ?, infirmier ?, kiné ?, autre ?) ou à une structure de santé ?
- Avez-vous besoin de consultations à domicile ?

L'intérêt d'un centre de santé publique

Un centre de santé rassemble des professionnels de santé qui garantissent que :

- la permanence des soins sera assurée du lundi au samedi midi aux horaires d'ouverture avec des créneaux réservés aux consultations en urgence
- des consultations seront organisées dans le Sud-Yvelines selon les besoins
- le patient n'aura pas à payer le coût de la consultation remboursable par la Sécurité sociale et la mutuelle
- il n'y aura pas de dépassement d'honoraire
- les professionnels de santé et administratifs seront salariés et travailleront en équipe avec le dossier médical partagé
- des actions de prévention de santé seront conduites

Etes-vous favorable à la création d'un centre de santé ? **Oui** **Non**

Nom, Prénom : Commune :

Adresse mail :

Signature :

- **Document à compléter, à signer et à envoyer à** : Collectif Hôpital - Santé publique - Sud Yvelines au 15, rue de l'Etang 78610 Le Perray en Yvelines
- **Vous pouvez aussi scanner le questionnaire et l'adresser à** : collectif-hspsy@laposte.net
- **Vous pouvez aussi le remplir en ligne en cliquant sur l'onglet «Pétition» sur notre site** : <https://collectifhopitalrambouilletblog.wordpress.com>

Soutenez-nous financièrement !

Notre activité génère des dépenses particulièrement pour les tirages de nos publications. Nous sommes tous engagés bénévolement. Nous avons choisi une cotisation de 10 € par an pour les adhérents. Certaines personnes nous ont fait des dons. Si vous partagez notre engagement pour la santé publique, soutenez-nous financièrement. Vous pouvez nous adresser un chèque à l'ordre de Collectif HSPSY à l'adresse indiquée au bas de la première page de ce Flash Infos 21. Nous vous remercions d'avance !